

« Le capitaine ayant conduit les jeunes gens à la procession requiert la mercède ordinaire. Ny au capitaine, ny au lieutenant, ny à la compaignye nihil, pour ce qu'il ont esté refactaire et ont esté de leur auctorité thirer le chapeau, et que ledit lieutenant fasse reffaire l'enseigne. »

La Jeunesse avait comme rôle spécial de rehausser l'éclat de la procession de la kermesse. Elle donnait son concours à d'autres cérémonies, ainsi par exemple en décembre 1616 elle conduisit à l'église de Bonne-Espérance les reliques de S. Frederic; en janvier 1619, elle intervint à l'entrée de la dame de Nemours.

Parfois la Jeunesse allait la veille du 1<sup>er</sup> mai, planter un mai devant l'hôtel de ville; cela lui valait de la part des jurés une gratification courtoise qui fut accordée en 1651, 1657 et 1661.

\* \* \*

Une compagnie de la Jeunesse avait été également formée dans la capitale du Hainaut.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, elle était constituée. Huit lots de vin furent présentés par les échevins au prince de la Jeunesse et à ses compagnons pour leur souper, le 14 août 1454, à leur retour de la ville de Tournai, « où estet avoient faire aucuns embattemens, à la requeste du prince dudit Tournay. » En 1456, le même don leur fut offert lorsqu'ils revinrent de la « chité de Tournay, pour cause de une fieste et esbattement fait audit lieu et là où il avoient gagné plusieurs joyaux. » Le 13 août 1457, huit lots de vin de Rhin furent présentés à « Godeffrin Clauwet, prince de Jonesse et à ses gens, revenus de Tournay, là où on avoit fait plusieurs embattemens et donné Jewiaux. »

Le prince de Jonesse avait présenté au Conseil de ville, le 23 avril 1509, une requête aux fins d'obtenir « ayde pour en aller en Vallenchiennes. » Le lendemain, il fut alloué douze livres à Hanin de Secquebecque, qualifié de prince de Bon-Vouloir. La compagnie de la Jeunesse s'adonnait à cette époque aux jeux « de rétorique (1). »

Au xvii<sup>e</sup> siècle, elle comprenait un Capitaine et des Dizainiers. M. L. Devillers, l'éminent archiviste de Mons, a publié quelques souvenirs à leur sujet dans le t. XXIII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*. Cornil Bureau, capitaine en 1629 avait donné une enseigne à la compagnie des jeunes gens; le conseil de ville, « en récompense de bons devoirs par luy faits, » lui accorda le 23 juin une pièce de vin d'une valeur de cent florins « et à charge que laditte enseigne demorera au prouffit de la ville pour servir à la Jeunesse; à quoy il s'est soumis cy-endroit. »

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 328.

Bureau y avait fait mettre ses armoiries, mais en 1631, on y substitua les armes de la ville. Le donateur protesta dès le 2 août et obtint de les faire rétablir.

A la réunion du 25 juin 1632, le conseil de ville, sur la demande des caporaux et Jeunesse de la ville, qui avaient eu leurs armes et leurs vêtements gâtés par les pluies lors de l'arrivée de la Reine Mère, obtinrent un subside de trente florins.

\* \* \*

Ces faits montrent que sous l'ancien régime, même dans les villes, la Jeunesse constituait une corporation encouragée par l'autorité communale et dont le rôle social était de contribuer à l'organisation des solennités publiques religieuses et autres.

Dans les communes rurales, la Jeunesse formait aussi une collectivité bien vivante qui avait ses règles traditionnelles, son Capitaine.

Les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, contiennent l'exposition au plus offrant faite par Antoine Watier, mayeur de Frameries, le 16 mai 1785, de la place de « capitaine pour la jeunesse mener la carmesse. »

En outre des frais de l'adjudication, il était « tenu et obligé de faire jouer les violons sur la place ledit jour (de la kermesse, 8 septembre), pour danser la jeunesse dudit lieu sans rien payer comme d'ordinaire; aussi à payer les joueurs de violons. » Le prix de l'adjudication devait être employé en choses pieuses « selon que la Jeunesse trouvera convenir et lorsqu'elle souhaitera. »

Nicolas-Joseph Descamps, jeune homme de la commune, obtint la place de Capitaine de Jeunesse, par une hausse de 41 livres.

La Jeunesse avait aussi à rendre hommage à ceux de l'association qui venait à mourir. Elle avait son drap mortuaire spécial bleu et blanc et l'usage s'en est maintenu dans le diocèse de Tournai, au moins dans les communes de l'ancien décanat de Mons jusqu'en 1880, lors de la mise en vigueur de nouveaux statuts diocésains.

La Jeunesse, dans maintes communes, notamment à Havay, faisait célébrer un service quelques jours après l'enterrement. Il nous souvient d'avoir lu en 1864 une invitation à un service de Jeunesse pour une personne de 84 ans!

Au xviii<sup>e</sup> siècle, la Jeunesse, dans certains villages, prenait la peine d'organiser des représentations dramatiques. Nous avons signalé dans notre notice sur le *Théâtre villageois en Hainaut* qu'en 1757 la Jeunesse de la paroisse d'Hensies donna une représentation

de la *Passion* ; qu'en 1774 la Jeunesse de la Belle-Croix et Graty joua *Esther* ; qu'en 1783 la Jeunesse d'Attre et Mevergnies interpréta pendant dix journées *Joseph*, tragédie en cinq actes, tirée de l'Écriture Sainte.

Dans les petites villes, la Jeunesse se donnait également le souci de préparer des fêtes dramatiques. A Soignies, en 1647, elle représenta la vie de saint Vincent et de sainte Waudru.

\* \* \*

On cessait d'appartenir, en règle générale, à l'association de la Jeunesse par le mariage. Dans la plupart des localités wallonnes, le fiancé, peu de temps avant le jour fixé pour la cérémonie nuptiale, offrait à la Jeunesse un souper ou un régal ; cette réunion d'adieu s'appelait « brûler ses culottes. »

Pareille coutume se retrouve encore çà et là dans diverses parties du pays wallon ; actuellement, le repas est souvent remplacé par une redevance que la Jeunesse encaisse pour subvenir en partie aux frais des réjouissances traditionnelles de la fête paroissiale, dont l'organisation lui incombe généralement.

En cas d'exogamie, la Jeunesse exigeait une redevance plus forte. L'esprit des populations a si peu changé que le mépris de ces anciens us attire parfois encore, à celui qui s'en rend coupable, de réels désagréments. Témoin ce compte-rendu de l'audience du tribunal correctionnel de Charleroi, en date du 25 mars 1902, publié par *le Patriote*, n° du 26 :

Vingt-et-une personnes de la commune de Baillièvre avaient à répondre d'un charivari. Voici les faits : Un certain jour de 1901, un jeune homme étranger, C..., venait demander en mariage une jeune fille de la localité. La coutume de presque toutes les communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse exige qu'une rançon soit payée par le futur à la jeunesse suivant sa fortune. Il reçut donc la visite du capitaine de la jeunesse, M. B..., qui exigea le paiement de la rançon. De plus, C... devait se présenter à la jeunesse de Baillièvre. Le futur offrit 25 francs pour rançon, mais refusa de se rendre au local. Du 1<sup>er</sup> au 9 septembre on parcourut les rues, cornant les futurs époux. Le 9 septembre, jour du mariage, toute la jeunesse de la commune se forma en cortège, les uns porteurs d'instruments de musique, d'autres costumés de vêtements de carnaval ; on alla prendre les époux à leur demeure et on les conduisit ou plutôt on les suivit en chantant des couplets appropriés à la circonstance. Plainte fut portée au parquet de Charleroi. Deux prévenus (Be... et Bo...) ont outragé la gendarmerie lors de l'enquête.

Tous les prévenus sont condamnés à une peine de 30 francs d'amende conditionnellement sauf un nommé L... qui a 30 francs ou 8 jours de prison. Be... est condamné à 30 francs pour outrages et Bo... à 50 francs. Le président engage les prévenus à ne plus recommencer.

En retour du régal ou de la redevance, comme *Wallonia* l'a décrit pour le pays de Liège et dans le canton de Chimay (1), la Jeunesse faisait honneur à la noce et venait présenter ses hommages aux nouveaux époux.

La perte par le mariage d'un membre influent ou doué d'un esprit d'entrain devait être vivement déplorée par l'association. De là les quolibets fréquents contre les jeunes mariés, surtout si l'homme avait mal réussi dans le choix de sa compagne, ou se trouvait gouverné par sa femme.

Les plaisanteries et les moqueries ne tardèrent pas, dans les villages du Hainaut, par se traduire en action, principalement lors de la kermesse et ont amené ces exhibitions burlesques dont le cortège des *durmenés* (ci-dessus p. 99) constitue une des manifestations les plus curieuses.

ERNEST MATTHIEU.

## II.

### « La Jeunesse » de Ster-Francorchamps

L'étude qu'on vient de lire, relative au fonctionnement de « la Jeunesse » dans le Hainaut, nous permet d'entrer en matière sans long préambule, sur le sujet que nous voulons traiter.

Dans la plupart des villages de l'Ardenne, la Jeunesse s'est de tous temps trouvée organisée, par le fait même de la tradition, et il faut reconnaître à cette tradition une utilité réelle. Aujourd'hui, il n'est plus de localité un peu dans le mouvement qui n'ait un « local » quelconque, si modeste soit-il, destiné aux réjouissances populaires telles que bals ou concerts et, le cas échéant, aux assemblées d'un cercle constitué, d'agrément ou d'épargne. Mais il n'en va pas de même à Ster. Là, comme dans une foule de pauvres hameaux ardennais, jamais pareil luxe n'a existé et, certes, nul ne s'y serait créé des soucis en vue de procurer d'extraordinaires distractions à la Jeunesse, si la Jeunesse n'y avait pourvu elle-même. De là cette association permanente — une « société » oui, certes, mais une société sans statuts ni paperases, sans commission administrative, sans secrétaire, et, à vrai dire, sans président.

(1) Voir *Wallonia*, t. VII (1899), p. 114, et t. IX (1901), p. 221.

Telle est la Jeunesse de Ster. Et tout au plus devons-nous signaler qu'elle est depuis quelques années en possession d'un drapeau, un drapeau aux couleurs nationales, où ces mots : « Jeunesse de Ster » se lisent en grandes lettres. Voir ce drapeau est du reste un événement : il ne sort qu'aux jours de liesse, et je crois bien qu'il n'a guère déroulé ses plis qu'à l'occasion du Carnaval.

De la « Jeunesse », chacun fait partie de droit dès le jour de son tirage au sort, mais personne n'en est plus dès le jour de son mariage. Une fois marié, on est *duvins les vis* « dans les vieux », et, désormais, il devient malséant de s'occuper des jeunes ; on ne doit plus alors rechercher que *les vis et les kwârdjeûs* « les vieux et les cartes [à jouer] » et passer des soirées entières à parler bœufs et cochons, culture et ménage.

Bien qu'elle n'ait pas de président dans le vrai sens du mot, la « Jeunesse » reconnaît l'autorité de ses deux doyens d'âge ; on les consulte volontiers, on les respecte et on leur obéit de bonne grâce. Ce sont les deux *maïsses djônes hommes*.

Les réunions sont tout simplement provoquées par l'initiative de deux ou trois zélés qui, un beau jour, se mettent en tête que le moment est peut-être venu de tenter un « extra » : bal, concert ou *role* de carnaval.

Quant à la convocation à ces assemblées, on se la passe de bouche en bouche au hasard des rencontres, et, le jour dit, tout le monde est au rendez-vous.

A raison d'un ou deux sous par tête, un dévoué est aussitôt dépêché vers le cabaret le plus proche — et bientôt arrive l'inévitable litre de *pêkè* pour donner de la contenance à l'assemblée.

Les *maïsses djônes hommes* exposent en deux mots la question à l'ordre du jour ; on la discute à la bonne franquette et la décision se prend toujours à l'amiable.

Sans doute, la Jeunesse, dans les villages populeux du Hainaut et d'ailleurs, fonctionne avec une fréquence relative.

La Jeunesse de Ster, pour avoir, au fond, les mêmes prérogatives a des prétentions plus modestes ; les réunions dont nous venons de parler, sont rares, il ne s'y débat que quelques questions essentielles, que nous allons passer en revue :

A. — LE CARNAVAL. — Fera-t-on le carnaval cette année ? jouera-t-on un *role* ?

Dans l'affirmative, il s'agit de trouver un auteur ou un *role* tout fait. Le préférable, c'est encore de s'adresser à un « faiseur de *roles* » connu par des œuvres « qui font rire » et qui pourra broder quelque chose de drôle sur un sujet dont on lui indiquera les grandes lignes

avec quelques détails piquants. Ainsi fait sur commande, avec des allusions comiques à des événements locaux, ce sera le *role* idéal, comparable, à la taille près, aux revues de fin d'année qui se jouent chaque hiver dans les théâtres des grandes villes. En y mettant le prix (10 à 15 francs), on trouve généralement satisfaction à Malmedy où les *roles*, toujours très en honneur, ont de tous temps été composés par quelque barde du pays.

Cette question une fois résolue, la « Jeunesse » se rassemblera régulièrement au cours de l'hiver pour distribuer et étudier les rôles, et pour imaginer et régler la danse inédite qui en constitue toujours la dernière partie. Cette danse à figures et combinaisons nouvelles, est jugée affaire d'importance et, comme l'exécution exige plus d'espace qu'on n'en trouve dans une chambre de village, il ne faut pas s'étonner de voir, un soir d'hiver, une bande de paysans en sabots et blouse de toile se livrant en silence à des entrechats et à des mouvements de contredanse dans une prairie toute blanche de neige et sans autres témoins que la lune et les étoiles.

En ce qui concerne l'exécution du *role* et les réjouissances du carnaval, nous renvoyons le lecteur à notre article, ci-dessus t. IX (1901), page 14 et suivantes.

B. — LE BAL DE LA FÊTE. — Dans le cas où aucun des cabaretiers du village ne voudrait s'embarrasser d'un bal à l'occasion de la fête, c'est la Jeunesse qui s'en occupe, prend tous les frais à ses charges et... partage les bénéfices. Toutefois, par respect pour la vérité, il convient de dire que, depuis quelques années, ces bénéfices s'étant ordinairement chiffrés à quelques francs pour chacun de ses membres, la Jeunesse a trouvé l'affaire suffisamment productive pour s'habituer à « faire bal » à son profit quand bien même on lui ferait concurrence. Dans ce dernier cas, tout membre de la Jeunesse qui ira danser ailleurs, si peu que ce soit et pour quelque raison que ce soit, sera coupable de félonie et passible d'une amende.

Rappelons que la vieille coutume d'*aller ds bâcelles*, « d'aller chercher les filles », existe toujours à Ster. Les jours de bal, deux jeunes hommes désignés à cet effet (et c'est un poste d'honneur !) se mettent en route vers 3 heures de l'après-midi pour aller de maison en maison chercher les jeunes filles et les amener en troupe au local où les attendent violons et clarinettes.



Ajoutons enfin que, même le jour de la kermesse, le bal serait contremandé s'il y avait au village un mort « sur la terre ».

C. — SOIRÉE DRAMATIQUE. — Depuis quelques années, il arrive qu'au cours de l'hiver, la Jeunesse décide d'organiser un petit concert suivi de bal. Cela s'arrange tout simplement. Rien de particulier à noter à ce sujet si ce n'est qu'on donne deux représentations : celle du samedi soir, à prix réduit et sans bal, pour les vieux et les vieilles; et la grande, celle du dimanche, plus soignée et « avec bal après », pour les jeunes gens et les étrangers.

D. — LES « HOUV'REYES ». — Je ne sais d'où vient ce mot wallon; mais voici ce qu'il faut entendre par là :

Si un veuf (ou une veuve) convole en secondes noces, c'est l'occasion d'un charivari en règle dont le but est d'ennuyer et surtout de ridiculiser *tu vis sot*. La sérénade au son des poêles, marmites, fouets, faux et sonnailles de tous genres avec accompagnement de cris dans des *bûses* « tuyaux de poêle » se reproduit pendant bien des soirées consécutives sous les fenêtres des fiancés. Ceux-ci, évidemment, ne pourraient qu'exciter le zèle des *pêlleurs* (1) s'ils faisaient mine de se fâcher.

C'est encore la Jeunesse qui prend l'initiative en pareille occurrence. Toutefois, il est de bonne guerre d'« interviewer » préalablement les intéressés.

Les *maïsses djônes hommes* leur sont envoyés pour leur rappeler la coutume du pays, les avertir de ce qui se trame contre eux et leur proposer une transaction : ils ne seront pas *pêllés* s'ils consentent à donner pour les *houv'reyes*, c'est-à-dire à payer tribut à la Jeunesse. Ils en seront quittes avec une trentaine de francs que la Jeunesse consacra à une guindaille en commun ou qu'elle encaissera pour couvrir les frais d'organisation d'un prochain concert ou du prochain *role*.

Généralement, les fiancés choisissent la tranquillité au prix de quelques pièces de cent sous. C'est ce qui explique que le dernier *pêllêdje* remonte déjà à bon nombre d'années. Mais, de celui-là, on se souviendra longtemps au village. Les fiancés étaient veufs tous deux et tous deux, d'âge respectable. Aussi, furent-ils *pêllés* dans les règles, car ils ne voulaient pas entendre parler de *houv'reyes*. Le charivari battait donc son plein tous les soirs et cela menaçait de durer longtemps quand, un beau jour, le veuf se ravisa et demanda la paix à la Jeunesse au prix de quarante francs. Il en

(1) *Pêller*, faire un charivari; *pêlleur*, auteur de charivari; *pêllêdje*, charivari.

aurait fallu soixante puisqu'il y avait « veuf et veuve », mais enfin, on accepta contre argent comptant.

Seulement, les vieux de l'endroit ne l'entendirent pas ainsi. Trouvant ce remariage absolument déraisonnable, ils reprirent, eux, les poêles et les marmites et se mirent à taper, pour leur compte, plus ferme que ne l'avaient fait les jeunes. Ceux-ci, à qui la paix était payée, se firent les défenseurs des veufs et crurent que faire cesser le tapage était pour eux un devoir de conscience. Et ils s'y essayèrent en effet. Mais ce fut en vain. Les vieux, qui travaillaient par principe, ne voulurent point céder aux jeunes, dont le silence avait été acheté. Ce fut toute une révolution au village et alors on vit ce que, de mémoire d'hommes on n'avait jamais vu à Ster : on vit des disputes et des batailles entre vieux et jeunes.

Les vieux cessèrent le charivari quand ils le jugèrent bon et les autres, ne pouvant en conscience continuer la lutte contre leurs pères et leurs oncles, se vengèrent en « faisant bal » en l'honneur des généreux mariés, le lendemain même de leurs noces. La Jeunesse en cortège alla les prendre chez eux, musique en tête et les amena au bal où la première danse, une *Mahlotte* naturellement, fut jouée pour eux seuls et dansée par eux seuls, aux applaudissements de la Jeunesse.

Mais, entretemps, les vieux firent irruption pour contremanifester et ce fut l'occasion de nouvelles disputes et de bagarres qui s'apaisèrent difficilement.

Finalement, les mariés, fiers de l'honneur qui leur avait été rendu, furent reconduits au domicile conjugal, sous l'escorte des jeunes, leurs protecteurs attitrés.

C. NICOLET.





## Deux crâmignons liégeois

I.

Nous sommes ici dans une danse

Nous som's i - ci dans u - ne danse toute rem -  
 plie de jeu - nes gens Ce qui me déplait le plus c'est qu'un a -  
 mant n'est pas de - dans Sur le ga - zon, la - fa - ri - don  
 daine Ve - nez mou - tons, la - fa - ri - don - don.

1.

Nous sommes ici dans une danse  
Toute remplie de jeunes gens.  
Ce qui me déplait le plus  
C'est qu'un amant n'est pas dedans.  
— Sur le gazon, lafaridondaine  
Venez moutons, lafaridondon.

2.

Ce qui me déplait le plus  
C'est qu'un amant n'est pas dedans.  
Je le vois venir de loin  
Sur un ch'val qu'est noir et blanc.  
— Sur le gazon, lafaridondaine  
Venez moutons, lafaridondon.

3.

Je le vois venir de loin  
Sur un ch'val qu'est noir et blanc.  
Dans sa main tient-z'une rose  
Et dans l'autre un cœur d'argent.  
— Sur le gazon, lafaridondaine  
Venez moutons, lafaridondon.

4.

Dans sa main tient-z'une rose  
Et dans l'autre un cœur d'argent.  
« Pour qui est-ce, mon cher amant,  
Pour qui est-ce ce beau présent ?  
— Sur le gazon, lafaridondaine  
Venez moutons, lafaridondon.

5.

« Pour qui est-ce, mon cher amant,  
Pour qui est-ce ce beau présent ?  
— C'est pour votre cœur, la belle,  
N'en mérite-t-il pas autant ?  
— Sur le gazon, lafaridondaine  
Venez moutons, lafaridondon.

6.

« C'est pour votre cœur, la belle,  
N'en mérite-t-il pas autant ?  
Votre cœur avec le mien,  
Ce n'est qu'un flet d'argent.  
— Sur le gazon, lafaridondaine  
Venez moutons, lafaridondon.

7.

« Votre cœur avec le mien  
Ce n'est qu'un flet d'argent :  
Si le flet vient à casser  
V'là nos deux cœurs sont séparés !  
— Sur le gazon, lafaridondaine  
Venez moutons, lafaridondon.

II.

Je me mis à la danse

Je me mis à la danse, à la danse pour dan -  
 ser Un brave et gen - til homme à moi s'est a - dres -  
 sé Co n'est qu'un vent, vent des hommes Il n'y faut plus pen -  
 ser.

1.

Je me mis à la danse  
A la danse pour danser,  
Un brave et gentil homme  
A moi s'est adressé.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

2.

Un brave et gentilhomme  
A moi s'est adressé  
En me voyant si belle  
Il m'a voulu hanter.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

3.

En me voyant si belle  
Il m'a voulu hanter.  
En me voyant si pauvre  
Il m'a abandonnée.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

4.

En me voyant si pauvre  
Il m'a abandonnée.  
A été voir une autre  
Une plus riche à son gré,  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes.  
Il n'y faut plus penser.

5.

A été voir une autre  
Une plus riche à son gré.  
Mam'zelle était trop riche  
Monsieur fut refusé.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

6.

Mam'zelle était trop riche  
Monsieur fut refusé.  
Se voyant sans maîtresse  
A moi s'est radressé  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

7.

Se voyant sans maîtresse  
A moi s'est radressé.  
Je lui dis : Bon jeune homme,  
Allez d'où vous venez.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

8.

Je lui dis : Bon jeune homme,  
Allez d'où vous venez.  
Vous r'semblez les oiseaux  
Qui vont aux champs voler.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

9.

Vous r'semblez les oiseaux.  
Qui vont aux champs voler.  
Qui volent de branche en branche  
Pour avoir à manger.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.

10.

Qui volent de branche en branche  
Pour avoir à manger.  
Qui volent de nid en nid  
Pour avoir à loger.  
— Ce n'est qu'un vent  
Vent des hommes  
Il n'y faut plus penser.



## Propos d'un architecte

II.

### Conservation, restauration.



Il nous est arrivé, dans maint article et dans maints journaux, de critiquer vivement nombre de restaurations ou restitutions de nos vieux édifices wallons.

Les éloges étaient rares. Les blâmes fréquents. L'instinct nous poussait. Notre sentiment esthétique wallon se révoltait lorsque nous voyions abîmer les vestiges de notre art. Et nous disions ce que nous sentions. C'était de la critique pure.

Mais voici qu'un but se dégage de nos études.

Pourquoi conserver les vieilles choses ? Pourquoi les restaurer ? Pourquoi les restituer, c'est-à-dire les rétablir quand elles ont disparu ?

Parce que (pour n'en rester qu'au seul point de vue architectural) l'étude des choses anciennes est fertile en enseignements. Parce que nous ne progressons que par la Tradition. Parce qu'en conservant les vieilles choses, nous mettons en réserve la science acquise par d'autres. Parce qu'enfin l'étude des choses d'hier, c'est l'enseignement des choses de demain.

La nature ne procède que lentement à ses transformations, elle ne crée pas d'un jet. De même, il nous est impossible de créer de toutes pièces une architecture nouvelle, un style nouveau. L'étude de l'architecture ancienne de notre archéologie régionale s'impose, et par suite la conservation des vestiges du passé, aussi intacts et aussi nombreux que possible.

Or ces choses d'hier tendent à disparaître. Notre tradition, notre science acquise s'en va. Qui nous enseignera demain ? Quelles preuves, quels documents nous fournira-t-on ?

Ces deux chansons sont des plus populaires à Liège et aux environs. On en trouve des variantes dans le *Recueil* de TERRY et DEJARDIN : pour la première cf. p. 16 (autre air), 333, 339 (autre air) et voir aussi l'air de la p. 106 ; pour la deuxième cf. p. 291, même air malencontreusement modernisé.

O. C.



N'avons-nous pas déjà perdu la science constructive du Moyen-Age ? Saurait-on aujourd'hui bâtir des églises comme Notre-Dame de Paris ?

Pourrions-nous seulement obtenir des bois pour la menuiserie, des plombs pour la couverture, des fers pour la ferronnerie, susceptibles de résister à l'action des temps comme les vieux bois, les vieux plombs, les vieux fers ?

Non seulement la science nous manque, les matériaux nous manquent, mais encore les artistes.

Les artistes, la fièvre du moderne les emporte. Ils n'ont rien vu, rien appris, ils ignorent tout de leurs devanciers. L'archéologie qu'on leur a fournie ? Je l'ai dit, c'est l'art méridional ou oriental qui en a été la base, ce sont les traditions de cet art, *impossible ici*. Et c'en est du reste l'enseignement tout sec, sans belles preuves vivantes à l'appui.

La science du constructeur ? C'est l'« Aide-mémoire de l'ingénieur » qui en est le gros bagage. Pour le reste, quelques « traditions » qui remontent à cinquante ans à peine.

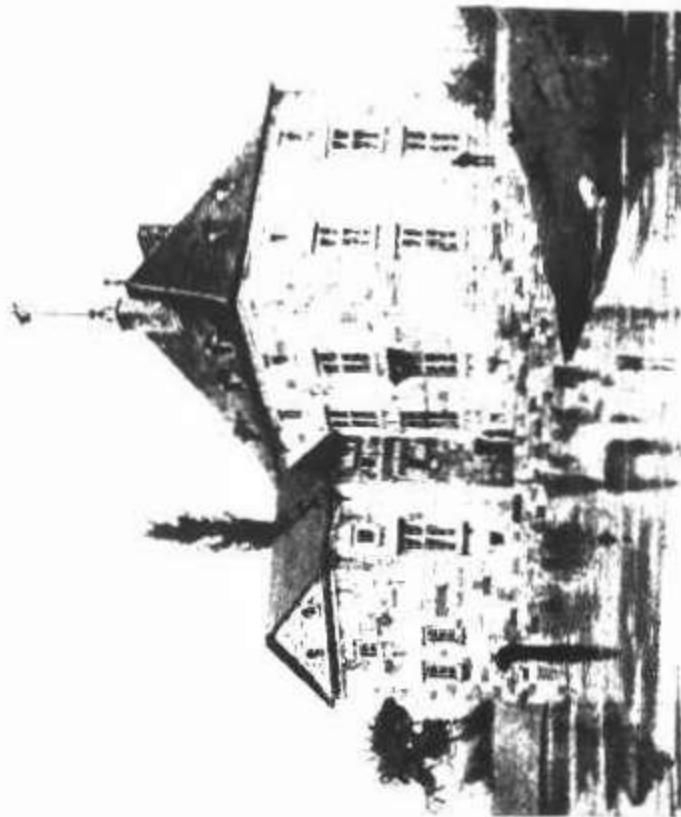
La connaissance des matériaux ? Nulle ou à peu près. On connaît le petit granit et la brique, le chêne et le sapin, le fer et le zinc, quoi encore ? Qui ose employer la *casteen*, cette belle pierre ? Qui saura lui donner le profil qui convient, qui saura la tailler ? Qui sait le format à donner à la brique ? Qui est sûr du chêne qu'il emploie — le bon chêne du pays étant aujourd'hui remplacé par le... bouchon de Hongrie ? Qui différenciera les profils selon qu'il emploiera du chêne ou du sapin ? Qui fabrique encore du fer au bois et le martèle pour lui donner son nerf ? Qui donnera au zinc la forme qui lui convient, qui en fera le premier fleuron rationnel, la première lucarne — non pas le n° 22 ou 35 de la V. M., mais la lucarne, l'épi où le zinc sera le revêtement convenable, l'épi ou la lucarne dont la forme s'appropriera au métal, sans imiter la pierre, l'ardoise ou le plomb ?

Inutile de multiplier ces questions, auxquelles on ne répondra point.

Eh bien, quelques monuments, quelques églises ou chapelles, quelques maisons nous restent.

Gardons-les pieusement et étudions-les pour notre édification, avec la conviction assurée d'y trouver un enseignement fécond.

Après cela, ferons-nous de la restitution, irons-nous à nouveau construire d'après ces modèles archéologiques ? Assurément non. Ce serait faire un pas en arrière et gaspiller notre temps et l'argent. Cela n'apprendrait rien aux générations futures, rien que les documents existants ne donnent — en mieux.



Point-à-Point, Liège.

Restitution.



État actuel.

Vénérons le vieux, étudions avec une passion attentive et scrupuleuse, non pour faire du vieux-neuf, mais du neuf. Et que ce neuf, soit bien à nous, de notre pays comme de notre temps.

Or, les monuments anciens, je le répète, nous conservent des traditions que nous avons le droit et le devoir de respecter et de maintenir. Ils sont des exemples toujours vivants de la manière dont se comportent nos matériaux autochtones.

S'ils montrent les défauts et les qualités des systèmes de construction, ils font voir aussi la façon parfois ingénieuse et toujours sensée dont nos pères tournaient les difficultés et profitaient des avantages qui s'offraient à eux. Ils démontrent aussi les déformations perspectives que nos anciens savaient éviter et dont on ne tient guère compte aujourd'hui. Ils constituent en un mot, un enseignement complet de l'art de bâtir sur notre sol, sous notre ciel, dans nos sites, et avec nos matériaux, enseignement basé sur une expérience de plusieurs siècles avec preuves à l'appui.

S'il en est ainsi, la conservation des vestiges du passé s'impose, et il s'impose aussi que nous les conservions aussi *intacts* et aussi nombreux que possible.

Larousse a dit : « un dictionnaire sans exemple est un squelette ». L'archéologie sans monument serait ce dictionnaire. Il faut conserver, donc il faut restaurer ; mais comment ?

Hélas ! combien de monuments ont été abîmés par les prétendus connaisseurs chargés de leur restauration !

C'est qu'il faut un profond respect du passé pour ne faire que le strict nécessaire, pour ne pas se substituer au maître de l'œuvre en créant à la légère et en lui attribuant des erreurs qu'il n'a pas commises. Respectons donc, respectons toujours et quand même.

Respectons surtout les modifications que le temps a apportées au monument. Le pittoresque y gagnera. Voyez ce que fait l'Anglais. Peu créateur, mais conservateur par cela même, il maintient scrupuleusement ses ruines, et ses vieilles villes sont des musées en plein air. Le pittoresque *seul* suffit même parfois à l'Anglais. Canterbury en est un exemple : on y a laissé tel pan de mur qui n'offre d'intérêt que par le lierre qui le recouvre.

Et bien, l'Anglais a raison : la nature complète l'architecture et ce n'est pas lui qui eût arraché le lierre admirable qui tapissait la maison Porquin, qui reste une des curiosités de l'ancienne architecture liégeoise. Ce n'est pas lui non plus qui enlèvera la vigne vierge de l'ancien Hôtel Curtius.

Nous savons que l'utilisation des monuments est souvent invoquée pour en obtenir la restauration : c'est la cause de tant d'erreurs commises.



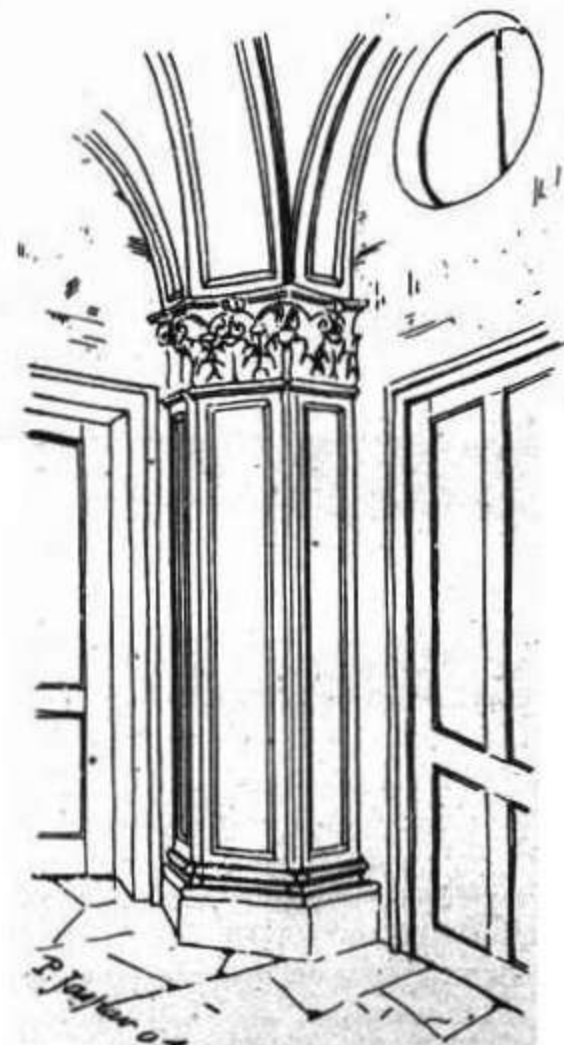
On convertit un palais en bureaux et nos besoins modernes entraînent des modifications fâcheuses, des remises à neuf misérables, qui ne satisfont personne, pas même le malheureux employé qui moisit dans ces vieux murs ! Le point de départ est faux.

On doit conserver, en principe, un *beau monument* uniquement parce qu'il est *beau*, parce qu'il est *instructif*, parce qu'il forme un *ensemble pittoresque*, agréable à l'œil. On le conservera comme on maintient une belle roche, un bel arbre.

Il convient de ne le restaurer que pour *en empêcher la destruction et en permettre l'examen*.

Si l'utilisation doit en être invoquée et entraîne des modifications, il importe que ces modifications soient bien apparentes, et *modernes dans leur apparence même*, de manière à ne pas prêter à confusion. Il ne faut pas que l'on croie *neuve une partie vieille*, comme l'on ne doit pas traiter en *style ancien une partie neuve*.

Si, par exemple, vous devez procéder au rejointoiement d'un mur, ne le faites que partiellement ; et, tout en employant les procédés anciens, ne détruisez pas la patine ni les parties intactes de l'ancien rejointoiement, sous prétexte que *l'effet d'ensemble sera détruit*. Ne remplacez



Porche au centre de la maison Forquin.

pas une pierre brisée pour cette seule raison qu'elle est brisée, mais seulement si la pierre brisée menace la conservation de l'œuvre.

Enlèverez-vous les rides d'un vieillard, le farderez-vous ? Il y perdrait le caractère de sa physionomie, mais il serait toujours de l'autre siècle...

Et si vous devez modifier quoi que ce soit, faites franchement neuf. Si vous percez une porte dans un mur du xv<sup>e</sup> siècle, n'hésitez pas à en former le linteau par des poutrelles accouplées et laissez la trace de votre travail ; car, si ce travail est indispensable, ce sera votre excuse. Et ce n'est pas en copiant une porte gothique que vous aurez fait faire un pas à l'art : il est au contraire probable que vous aurez détruit l'effet du monument et que vous induirez en erreur ceux qui, ignorant votre mensonge, accuseront le maître de l'œuvre d'une chose mauvaise. Des gens de peu de goût pourront même, dans l'avenir, s'autoriser de votre porte et la reproduire comme copie d'ancien...

Enlèverez-vous les représentations des fabliaux de la Maison Curtius parce que les sculptures en disparaissent, et les remplacerez-vous par de nouvelles ?

Non, tant que la pierre tiendra.

Improviserez-vous un clocheton pour sa tour sous prétexte qu'elle n'est pas achevée ? inventerez-vous les tours de St-Jacques ou de St-Denis ?

Allons donc ; faites sur le papier tous les projets possibles, c'est pour vous excellente étude, *mais ne complétez rien*.

L'idée vous viendrait-elle de remettre une tête, des bras, des jambes au torse du Belvédère, à la Vénus de Milo ? Vous respectez ces œuvres !

Il faut respecter tout autant, et de la même manière, les monuments anciens.

C'est aussi respecter l'œuvre de nos pères que de maintenir, au besoin, les fautes existantes. Et si l'argument de sentiment ne suffit pas, ajoutons que ces fautes (ou ce qui nous semble tel, car nous pouvons errer) sont encore un enseignement. *Apprendre ce que l'on ne doit pas faire est sage*.

Il faut se garder de corriger une erreur ancienne pour d'autres



Charpente de la maison Forquin.

raisons encore, à savoir qu'il convient toujours d'être modeste en soi devant les œuvres qui ont défié le temps. Et enfin, parce que le remède peut être pire que le mal. Quand les artistes du Moyen-Age ont construit une voûte gothique sur une nef romane, ne nous amusons donc pas à la détruire et, sous prétexte d'unité de style (église St-Gilles) rétablir un plafond de bois — alors que ce plafond refroidit l'église et peut flamber d'un jour à l'autre, alors que la voûte existe et que nous ignorons tout du plafond de bois. Nous admettons que ce plafond ait existé, mais la voûte constituait un progrès : elle devait rester.

Nous laisserons subsister toutes les traces de siècles passés, car elles sont aux monuments comme les rides sur un visage aimé. Elles disent les luttes, les défaites, les victoires. Les cals des mains du paysan, les cicatrices du soldat, la calvitie du penseur, ne sont-ils pas les caractères de toute leur vie ?

De même, la disposition des meneaux d'une fenêtre, la présence d'un autel, des pieux fait sous Louis XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> dans une église gothique, la construction d'une voûte du XIII<sup>e</sup> siècle remplaçant quelque antique plafond, sont des traces de la vie des monuments.

Ne faisons donc rien disparaître de ce que nous ont laissé nos devanciers. Si les monuments anciens ont servi à notre instruction au point que nous nous croyons capable de les compléter — ils serviront tout aussi bien, tels qu'ils sont, à instruire encore nos fils et leurs enfants.

PAUL JASPAR.



## Un procès de sorcellerie

à Strée (Beaumont) en 1705



Nous avons retrouvé par hasard, dans le grenier d'une vieille maison de Strée, la minute authentique de l'interrogatoire imposé à une malheureuse femme de cette localité, Marie Sacré, accusée de sorcellerie.

Pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, les procès de sorciers et sorcières (presque toujours c'étaient des sorcières) ont été très nombreux dans toutes les parties de notre pays, de même qu'en France et ailleurs. Particulièrement de 1600 à 1625, on a brûlé ainsi un grand nombre de pauvres créatures ; chose curieuse, le souvenir de ces exécutions, ou du moins de ces victimes, ne s'est pas perpétué par la tradition. Il y a encore en beaucoup d'endroits des lieux dits « la justice » ; mais le peuple ignore que ce nom fut donné aux lieux de supplice, où potences et buchers se sont autrefois élevés.

M. HAGEMANS, dans son *Histoire de Chtmay*, a publié *in extenso* trois procès de sorcellerie que nous signalons à l'attention des curieux. Les documents de ce genre sont assez rares, parce qu'on les a fait disparaître de nos archives communales, par un sentiment de pudeur rétrospective qui s'explique assez bien.

La croyance à la sorcellerie est loin d'avoir disparu. Les documents publiés ici-même le prouvent surabondamment. Mais il est hors de doute que cette croyance est en train de s'éteindre.

Il n'en est que plus intéressant d'en retrouver certains détails dans des pièces juridiques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle — exactement en 1705 — relatifs à une instruction criminelle, ouverte avec l'agrément et sur l'ordre des Echevins de Liège. Strée faisait alors partie de la Principauté de Liège, et dépendait de l'abbaye de Lobbes, qui y avait de grandes propriétés.

Nous ne possédons sur le procès de Marie Sacré que le document ci-dessous, publié intégralement pour la première fois. Mais nous avons été heureux de retrouver aux archives de Liège une indication de la solution intervenue. On trouvera ce document plus loin.

En recopiant l'interrogatoire, nous avons respecté le texte, sauf pour ce qui concerne une expression assez spéciale qui se représente plusieurs fois, et que nous avons cru devoir atténuer sous forme de « rapports ». L'écriture est du reste excellente et ne peut prêter à erreur sur aucun mot.

\* \* \*

« 16 juillette 1705. — Messieurs de la justice de Stree,

» Le s<sup>r</sup> vostre officier Baillif (1), ayant fait appréhender et  
» mettre en seureté la nommée Marie Sacré, à la suite du recharge  
» des Seigneurs échevias de Liège par vous transporté et prononcé  
» le dernier Juin dr. a effect de s'assurer de sa personne et le faire  
» examiner, il avance les articles d'examen amiable suivants,  
» requierant qu'elle soit examinée amiablement estant hors fers et  
» lyens :

» 1. Demanderé son nom et surnom, ceux de ses père et mère,  
» son age, le lieu de sa naissance et celuy de sa résidence.

» 2. Si elle at fait et fait encore profession de la foy catholique,  
» apostolique et romaine.

» 3. Si elle at été mariée et à qui et de quelle maladie son mary  
» est mort.

» 4. A quoi elle s'est applicquée depuis sa jeunesse pour gagner  
» sa vie jusque à présent.

» 5. Si elle a des enfants et ce qu'ils font.

» 6. Si elle s'est confessée plusieurs fois pendant sa vie et si elle  
» a de même communié, quand, ou et a quels prestres et ce qu'elle a  
» fait de sa sainte hostië après les communions qu'elle at fait.

» 7. Combien il y a de temps que son mary est mort.

» 7. De quoy elle a vescu elle et ses enfans depuis la mort de  
» son dit mary et ou elle a eu de l'argent et qui luy en a fournis.

» 9. S'il n'est pas vrai qu'un jour un personnage l'at approché en  
» forme d'homme qui at demandé a faire un contract avec elle et  
» luy promis beaucoup de choses. Serat demandé ce qu'il luy at

(1) Le bailli faisait à peu près l'office du procureur du roi. C'était en ce temps-là le sieur Charles-Englebert Gossuart décédé le 15 mai 1786, à l'âge de 74 ans, et enterré dans l'église de Stree où l'on voit encore la pierre tumulaire qui recouvrait sa tombe.

» donné, de qu'elle posture il étoit, de qu'elle façon il étoit habillé,  
» ce qu'il luy at dit, demandé et promis et où et en quel temps il luy  
» a parlé et passé combien d'années.

» 10. S'il n'est pas vray qu'il luy at dit de renoncer à son Dieu,  
» a son Baptesme et a toute Religion et qu'il luy donneroit autant  
» d'argent qu'elle voudroit et la renderoit heureuse.

» 11. Si elle a refusé ou accepté lesdites promesses et si c'étoit  
» de nuict ou de jour et a la premiere demande ou par menace.

» 12. S'il n'est pas vray qu'effectivement elle at renoncé à Dieu,  
» son Créateur, a son Baptesme et a toute Religion et a sa parte de  
» paradis et a sur ce donné sa signature, ou et en quel tems.

» 13. Demanderez ce que ledit personnage luy at dit ensuite, fait  
» et donné respectivement.

» 14. S'il n'est pas vray qu'après avoir renié son Dieu elle a eu  
» plusieurs rapports avec ledit personnage quoi qu'elle sçavoit que  
» c'étoit le diable.

» 15. S'il n'est pas vray que du depuis elle s'est trouvée plu-  
» sieurs fois avec le mesme personnage et autres aux Sabbats ou  
» assemblées nocturnes et autres des sorcières, ou, en quels lieux et  
» combien de fois.

» 16. Demanderez de quelle manière, comment et a quelles  
» heures elle s'y est transportée, seule ou avec qui, ce qu'elle a dit  
» ou fait avant son transport, qui l'avoit annoncé de s'y trouver, par  
» où elle sortoit du logis où elle étoit en ce temps-là.

» 17. Si auxdites assemblées il s'y trouvoit plusieurs autres per-  
» sonnes, hommes, femmes ou filles et si elle en at connus aucunes,  
» qui et qu'elles.

» 18. Demanderez ce qu'on faisoit auxdites assemblées et parti-  
» culièrement ce qu'elle y at fait, si on dansoit et comment.

» 19. Si on y beuvoit et mangeoit, et quoy, et qui le fournissoit.

» 20. Par qui et comment on y étoit éclairé dans l'obscurité de  
» la nuict, ce qui servoit en lieu de chandelier pour tenir les chan-  
» delles.

» 21. Si on s'y connoissoit l'un et l'autre, si l'on étoit du visage  
» masqué, autrement déguisé ou découvert.

» 22. S'il n'est pas vray qu'une et chacune y avoit son galant,  
» qui ils étoient, et qu'ils avoient une ou plusieurs fois des rapports  
» ensemble.

» 23. S'il n'est pas vray qu'elle avoit son galand comme toutes  
» autres et qu'elle at eu le même rapport et qu'elle sçavoit bien que  
» c'étoit le diable en forme d'homme.